

M. Tomlinson:

D. Pendant que nous sommes à discuter ce point, je voudrais connaître votre opinion sur les emplois exempts de concours, tels que ceux de concierges à \$600.—R. Ils ne sont guère exempts de concours.

M. FOURNIER: Et certains gardiens de phare aussi.

M. Tomlinson:

D. Et certains gardiens de phare; il n'y a pas de concours quant à leurs aptitudes particulières.—R. C'est surtout une question d'aptitudes.

D. Bien, il en coûte beaucoup d'argent au pays pour rétribuer un fonctionnaire qui s'occupe de choisir un homme parmi plusieurs candidats. Diriez-vous que la Commission du service civil serait améliorée si l'on retirait de sa juridiction ces petits emplois tracassiers, et cela ne vous épargnerait-il pas à vous, la Commission, beaucoup d'ennuis et de difficultés, particulièrement dans les parties rurales du pays? Je ne veux pas parler des villes, car leurs représentants en parleront. Je constate maintenant que là où il s'agit de parcourir de grandes distances, il ne se tient pas d'examens spéciaux pour les emplois allant jusqu'à \$600. On m'apprend que c'est le cas.—R. J'ai été à la fois député et membre de la Commission, et je comprends votre problème, messieurs. Je sais que cela constitue pour vous un problème très difficile qui vous cause bien des soucis et des tracasseries.

Le PRÉSIDENT: Et à la Commission.

M. MULOCK: Et à la Commission.

Le TÉMOIN: Et quand un cas vous cause des difficultés, il nous en cause aussi, car vous vous demandez pourquoi nous devons accomplir notre travail et faire des nominations qui dérangent votre tranquillité d'esprit et votre train de vie. Je dois vous faire cette déclaration franche: j'étais constamment en difficultés parce que j'avais ce pouvoir de faire des nominations. Je me souviens que j'avais un bureau de poste local dans mon comté. Le directeur de la poste se trouva dans de mauvais draps. Il n'expliqua pas de façon satisfaisante l'emploi qu'il fit de quelques centaines de dollars, et il fallut nommer un autre titulaire. Je me suis rendu dans le district et j'ai choisi naturellement un particulier que je croyais un bon homme, un de mes loyaux partisans, et j'ai choisi un Polonais dans un district habité par des Ukramiens. Bien, mon bureau devint le théâtre de toutes les guerres européennes. En un mot, j'épuiserais le vocabulaire de la langue anglaise à vous dire ce à quoi je fus en butte. Je me demande s'il n'y aurait pas un moyen,—je me suis beaucoup préoccupé de cette question, depuis une couple de jours particulièrement, de la question de ces emplois locaux comportant un traitement de \$600 et moins, et je me suis demandé s'il serait possible d'établir un concours par nomination. Je crois que c'est ce que l'on fait dans le service civil britannique.

M. Glen:

D. Qu'est-ce que cela signifie?—R. Il est très difficile de savoir ce que cela signifie, et j'ai lu un des règlements du service civil britannique où il est dit que la Commission du service civil ne donnerait pas de renseignements quant aux concours tenus par voie de nomination.

M. TOMLINSON: Non, elle ne donnera pas de renseignements. Je suis allé sur place et je me suis enquis de la chose. On m'a donné des renseignements mais l'on m'a dit qu'ils étaient confidentiels.

Le président:

D. Maintenant, monsieur Smith, relativement à ces annonces... —R. Vous ne devez pas m'appeler M. Smith, monsieur le président.

[M. J. H. Stitt.]